

Conseil Départemental du Bas-Rhin
Commune de Soultz-Sous-Forêts

CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2018
RELAIS CULTUREL DE SOULTZ-SOUS-FORETS – LA SALINE

Service gestionnaire du dossier : *Service du Développement Artistique*

I.	Objet de la convention	2
A.	Les critères d'éligibilité au label départemental « Relais Culturel »	2
B.	Les axes prioritaires de la convention d'objectifs	3
C.	La mise en place d'une communication spécifique au Département	3
II.	Engagement des différents signataires	4
A.	Engagement de la Commune	4
B.	Engagement du Département	4
III.	Durée de la convention d'objectifs	4
IV.	Le suivi et l'évaluation de la convention d'objectifs	5
A.	Le suivi	5
i.	Les réunions du réseau départemental des Relais Culturels	5
ii.	Le comité de suivi par Relais Culturel	5
B.	Le bilan	5
i.	Le bilan annuel	5
ii.	L'évaluation de fin de convention d'objectifs	5
V.	Le financement du Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts.....	6
A.	Les modalités de financement du Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts par le Département	6
i.	La participation du Département	6
ii.	Les modalités de versement	6
B.	Les modalités de financement du Relais Culturel par la Commune	6
C.	Pièces justificatives	6
VI.	Utilisation des subventions	6
VII.	Modalités de résiliation de la convention d'objectifs	7
A.	Résiliation pour motif d'intérêt général	7
B.	Sanctions résolutoires	7
	ANNEXES	8
Annexe 1.	Politique culturelle de la Commune	9
Annexe 2.	Projet artistique et culturel du Relais Culturel	14
Annexe 3.	Projet de budget du Relais Culturel.....	24
Annexe 4.	Indicateurs d'évaluation	25

CONVENTION D'OBJECTIFS

Pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018

ENTRE

La Ville de Soultz-Sous-Forêts,

dont le siège est situé à la Mairie de Soultz-Sous-Forêts – 2, rue des Barons de Fleckenstein – BP 30019 – 67250 Soultz-Sous-Forêts, représentée par Monsieur le Maire Pierre MAMMOSSER,

ci-après désignée en les termes « la Commune »,

d'une part,

ET

Le Département du Bas-Rhin,

dont le siège est situé Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg Cedex 9, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin,

ci-après désigné par les termes « le Département »,

d'autre part.

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 104 ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération du Conseil Général du 8 novembre 2005 relative au partenariat entre les Relais Culturels et le Conseil Général ;
- La délibération du Conseil Général du 21 juin 2011 relative aux modalités de partenariat avec les Relais Culturels ;
- La délibération de la Commission Permanente en date du 7 novembre 2016 approuvant la présente convention d'objectifs ;
- La délibération de la Ville de Soultz-Sous-Forêts du 7 décembre 2016 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La politique culturelle est une politique partagée entre les acteurs institutionnels. Conscient de la force de ses effets leviers dans le développement sociétal, l'attractivité des territoires et la préservation du lien social, le Département souhaite poursuivre son engagement aux côtés des collectivités locales pour l'accès de tous les Bas-Rhinois à la culture.

Les Relais Culturels constituent un élément essentiel dans la mise en œuvre de la politique culturelle départementale qui s'appuie sur cinq axes :

« Faire société » aujourd'hui par la culture : le Département souhaite s'appuyer sur des structures, tels que les Relais Culturels, qui favorisent par leur travail de médiation le développement du lien social entre les générations et les publics d'origine sociale ou de conditions de santé différentes.

De l'éducation à la citoyenneté : la culture participe au développement de soi à tous les âges et constitue un vecteur essentiel d'éducation, de développement de la personnalité, d'ouverture à la différence et de sensibilisation à la citoyenneté.

Un maillage territorial qui favorise l'accès des Bas-Rhinois à la culture : en raison de leur implantation géographique et de leur nature, les Relais Culturels représentent un maillon essentiel du développement culturel du territoire. Par les actions culturelles qu'ils développent, ils sensibilisent les habitants de leur territoire d'implantation à la culture.

Le soutien à la vie associative culturelle : le Département souhaite favoriser l'engagement des bénévoles sur l'ensemble du territoire et inventer avec les associations de nouveaux modes d'accompagnement.

L'enjeu de l'attractivité : les actions des Relais Culturels s'inscrivent dans les objectifs départementaux de proximité, d'efficacité et de transversalité en favorisant le développement culturel, social et économique de leur territoire.

Le label « Relais Culturel » permet d'encourager le développement d'actions qui répondent aux différents axes de la politique culturelle départementale. Il met en exergue le partenariat de longue date entre le Département, les Communes et/ou Intercommunalités d'implantation et les Relais Culturels. Ce partenariat s'appuie sur un engagement conjoint d'une durée de trois ans affirmé par la présente convention d'objectifs qui développe les priorités du Département et celles de la Commune et/ou de l'intercommunalité à travers les activités du Relais Culturel.

I. Objet de la convention

Cette convention précise les engagements des différents signataires dans le cadre du label « Relais Culturel » dont les critères sont les suivants :

A. Les critères d'éligibilité au label départemental « Relais Culturel »

- un équipement culturel fixe situé dans une commune hors de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- la présence minimum de deux équivalents temps plein affectés à l'établissement, dont l'un est directeur et responsable de la programmation ;
- la licence d'entrepreneur de spectacles qui est obligatoire pour l'organisation d'événements ;
- la présentation d'un minimum de 10 spectacles différents de type professionnel programmés sur une saison dont 4 de compagnies ou formations musicales bas-rhinoises ;

- un programme d'actions qui prend en compte les axes prioritaires de la convention d'objectifs ci-après.

B. Les axes prioritaires de la convention d'objectifs

- Proposer une programmation artistique de qualité et diversifiée :
 - la diversité esthétique des spectacles de la programmation (théâtre, musique classique, musiques actuelles, danse, arts du cirque, arts de rue) et le soutien aux propositions innovantes.
- Contribuer à l'animation et au développement d'une dynamique de projet de territoire :
 - un travail avec le Département dans le cadre d'une dynamique culturelle de territoire ;
 - un travail en collaboration avec les collectivités locales ou avec des partenaires éducatifs, culturels et associatifs ;
 - un soutien à la diffusion de compagnies ou de formations musicales bas-rhinoises par la programmation de leurs spectacles, notamment autour du dialecte et de la culture alsacienne ;
 - un encouragement à l'implication des habitants du territoire autour de projets participatifs.
- Accompagner et développer des actions et initiatives dans le domaine de la transmission artistique
 - la coordination des actions portées soit par des organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la culture sur le territoire, soit par le Relais Culturel lui-même ;
 - la programmation d'au moins une résidence artistique (théâtre, musique, danse, art plastique, ...) par saison culturelle avec un artiste ou une compagnie prévoyant des actions culturelles avec les habitants du territoire ;
 - l'encouragement aux pratiques amateurs par l'accompagnement des projets et la programmation d'ateliers de pratiques artistiques.
- Proposer des actions spécifiques et prendre en compte dans la programmation les publics prioritaires du Département (jeunes, collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté sociale)

C. La mise en place d'une communication spécifique au Département

Dans le cadre de ses actions de communication, le Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts s'engage à informer du soutien du Département du Bas-Rhin dans ses rapports avec les médias et sur tous les documents de communication rédigés et diffusés par le Relais Culturel. Cette information pourra se matérialiser notamment par la présence du logo du Département du Bas-Rhin ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance. Le Département fournira un visuel à insérer sur une page du livret de présentation des activités du Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts. Le Département devra être informé des manifestations publiques organisées dans le cadre de la convention.

II. Engagement des différents signataires

A. Engagement de la Commune

Par la présente convention, la Commune s'engage à travers le projet de son Relais Culturel (Annexe 2) à mettre en œuvre, en cohérence avec ses orientations politiques, un programme d'actions répondant aux critères et aux axes prioritaires du label « Relais Culturels » énoncés ci-dessus.

La Commune s'engage à contribuer à la réalisation du programme d'actions de son Relais Culturel à travers un soutien financier en fonction des crédits inscrits lors du vote du budget, un soutien matériel et/ou humain.

La Commune favorisera les interactions entre les différents acteurs culturels du territoire en lien avec ses orientations en matière culturelle qui se trouvent en annexe 1.

B. Engagement du Département

Le Département s'engage à contribuer à la réalisation du programme d'actions du Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts à travers un soutien financier dans le cadre d'une convention financière annuelle en fonction des crédits inscrits lors du vote du budget, un soutien matériel et/ou humain.

Le Département accompagnera le Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts et les collectivités locales concernées :

- dans le cas d'évolutions institutionnelles qui pourraient avoir un impact sur la gouvernance de la structure ;
- dans le cas de projets portés par le Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts impliquant d'autres acteurs du territoire.

Le Département favorisera le rapprochement entre les diffuseurs culturels de la nouvelle grande région pour permettre une meilleure circulation des œuvres.

III. Durée de la convention d'objectifs

La convention est conclue pour une durée de trois années, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention, ou d'un avenant prolongeant la présente convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue dans la partie IV.B. de la présente convention.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

IV. Le suivi et l'évaluation de la convention d'objectifs

A. Le suivi

i. Les réunions du réseau départemental des Relais Culturels

Le Département s'engage à animer le réseau départemental en réunissant une à deux fois par an les représentants des Relais Culturels. Ces réunions seront présidées par le Vice-Président de la Commission Enfance, Famille, Education.

Ces échanges viseront à améliorer la communication, la collaboration et la coordination des responsables de l'ensemble des Relais Culturels du Bas-Rhin, afin de faciliter la mise en place d'outils, la mutualisation, les débats, les forces de proposition ou encore l'accès à l'actualité des Relais Culturels.

ii. Le comité de suivi par Relais Culturel

Dans une perspective d'information réciproque et en vue d'échanger sur l'exécution de la présente convention d'objectifs, le Département organisera un comité de suivi une fois par an par Relais Culturel composé d'un représentant de chaque partie au contrat. Il sera présidé par un des élus du canton.

Il permet de mener des débats contradictoires et éventuellement de proposer des réajustements ou des orientations nécessaires. Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier du Relais Culturel ainsi que de la situation de l'emploi. Il pourra en tant que de besoin, et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, associer des personnalités extérieures.

Par ailleurs, le Département sera invité aux réunions du conseil d'exploitation du Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts.

B. Le bilan

i. Le bilan annuel

Le bilan annuel s'appuie sur l'analyse du bilan d'activité du Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts et des indicateurs de la grille d'évaluation en annexe (annexe 4), étant précisé que ceux-ci doivent rendre compte quantitativement et qualitativement des actions menées ainsi que de leur pertinence au regard des axes prioritaires du Département.

Le Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts s'engage à transmettre ces documents au plus tard à la fin du mois d'octobre de l'année en cours. Ils seront présentés au comité de suivi annuel et à l'appréciation de la commission territoriale compétente du Département. Ces éléments permettront de déterminer le montant annuel de la subvention.

ii. L'évaluation de fin de convention d'objectifs

L'évaluation finale de la convention d'objectifs sera réalisée à partir de la compilation des éléments d'évaluation annuelle et d'un bilan synthétique des actions développées pendant la durée de la convention d'objectifs qui sera rédigé par le responsable du Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts.

Une réunion d'évaluation sera organisée avec le responsable du Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts, à l'initiative du Conseil Départemental et en présence

d'élus (Maire ou Adjoint à la culture de la Commune, Conseillers Départementaux). Ce temps d'évaluation permettra de révéler et d'apprécier les effets tant qualitatifs que quantitatifs des actions menées par le Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts, ainsi que de mesurer leur pertinence au regard des axes prioritaires du Département.

V. Le financement du Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts

A. Les modalités de financement du Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts par le Département

i. La participation du Département

Pour l'année 2016, le montant a été déterminé au regard de l'évaluation de la convention d'objectifs précédente.

Pour les exercices 2017 à 2018, la participation départementale sera définie selon les éléments de bilan annuel du projet culturel et artistique (en annexe 2) et des indicateurs (en annexe 4) et après le vote du budget en fonction des crédits qui y seront inscrits sous réserve du respect par le Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts de ses obligations inscrites dans la présente convention.

ii. Les modalités de versement

Il sera procédé au versement de la subvention après la présentation des éléments de bilan de l'année précédente et la signature d'une convention financière annuelle entre le Département et la Commune.

B. Les modalités de financement du Relais Culturel par la Commune

Structure communale, le Relais Culturel est autofinancé par la Commune de Soultz sous Forêts sur ses fonds propres.

C. Pièces justificatives

Le Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice les documents suivants :

- un bilan financier des actions subventionnées attestant de la conformité de l'emploi des subventions départementales ;
- le budget réalisé du Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts, ainsi que tous autres documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- le rapport d'activités annuel du Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts.

VI. Utilisation des subventions

Le Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts s'engage à utiliser les subventions départementales ou communales conformément à leur objet et dans les conditions définies par la présente convention.

En cas d'utilisation des subventions départementales et communales à des fins autres que celles définies par la présente convention, le Département ou la Commune pourra remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes

déjà versées au titre de la présente convention. Dans ce cas, le Département ou la Commune aura également la faculté de ne pas prendre en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par le Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts.

De même, le Relais Culturel de la Commune de Soultz-Sous-Forêts devra restituer les fonds non utilisés au Département ou à la Commune.

VII. Modalités de résiliation de la convention d'objectifs

A. Résiliation pour motif d'intérêt général

Pour la préservation de l'intérêt général, le Département et la Commune peuvent mettre fin de façon anticipée à la présente convention. Ils en informent le co-contractant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, la présente convention d'objectifs prendra fin à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

B. Sanctions résolutoires

En cas de non-respect, par l'une des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la réception d'une lettre motivée, envoyée en recommandé avec accusé de réception.

La présente convention d'objectifs est établie en deux exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Fait à Strasbourg le 7 novembre 2016

Pour le Département,
Le Président du Conseil
Départemental du Bas-Rhin,

Pour la Commune,
Le Maire de Soultz-Sous-Forêts,

Frédéric BIERRY

Pierre MAMMOSSER

ANNEXES

Annexe 1. Politique culturelle de la Commune

A. Les orientations culturelles de la commune

Présentation de la ville et de son territoire

Au 1^{er} janvier 2016, la ville de Soultz-sous-Forêts compte 3035 habitants (données INSEE). Entre les recensements de 2008 et 2013, la population a augmenté de 5 points.

Présentation sociodémographique

La Ville de Soultz-sous-Forêts est la première station péri-urbaine du nord de l'Alsace (située à 30 mn en train de Strasbourg et 15 mn de Haguenau). Son taux locatif est plus élevé que les autres communes rurales du département ce qui la rend plus attractive pour les jeunes ménages. La rotation des habitants est relativement importante et entraîne une importante diversification de la population.

Les politiques publiques en matière culturelle

- Compétences de ville – facultatives et optionnelles
- Compétences de l'intercommunalité – facultatives et optionnelles

- Le Conseil Départemental apporte son soutien à la Saline à travers le label Relais Culturel et apporte une aide financière aux festivals
- La Région Alsace soutient la saison alsacienne
- La DRAC apporte son soutien au travers de projet dit de territoire et des résidences d'artistes
- L'ACA soutient les projets de la Saline via les Régionales et Vita Culture

En matière de politique culturelle, la ville de Soultz-sous-Forêts possède une médiathèque, une école de musique et un Relais Culturel. Ce nombre d'équipements est important au regard de la taille de la ville et est lié à l'histoire de la commune. Elevée au rang de ville dès 1346, Soultz-sous-Forêts devient chef lieu de canton au moment de la révolution. Cette double détermination de caractère urbain, alliée à l'arrivée massive d'ingénieurs et de notables liée à l'exploitation pétrolière de Pechelbronn a constitué le creuset d'une intense animation culturelle. Cette dynamique a favorisé l'attractivité de la commune et de son territoire.

Au delà du rayonnement et de l'attractivité culturelle de la ville et plus généralement de l'Outre Forêt, la politique culturelle de Soultz-sous-Forêts, de part la nature sociodémographique de sa population, a également aujourd'hui pour objectif de remplir une mission d'intégration des populations.

Les services à la population et les équipements du territoire

- Les établissements publics d'enseignement comme vecteur de la culture

Soultz-sous-Forêts compte 1 école élémentaire, 1 école maternelles et 1 collège

Maternelles : 120 élèves

Elémentaire : 220 élèves

Collège : 700 élèves provenant de 25 communes de l'Outre Forêt

- Les services publics d'animation et de culture

- **L'école municipale de musique**

L'école de musique accueille près de 120 élèves, dans environ 14 disciplines.

- **La médiathèque**

La médiathèque de Soultz-sous-Forêts dispose d'un fonds d'imprimés (romans, documentaires, albums jeunesse, partitions), de CDs, de DVDs et d'abonnements de périodiques. Elle propose en outre l'accès gratuit à Internet (pour les abonnés), l'écoute de musique sur place, des projections de films, des contes pour enfants. Elle compte à ce jour plus de 1000 inscrits.

- **La Saline**

La Saline – Relais Culturel, abritée dans l'ancienne Halle de Soultz-sous-Forêts, accueille tout au long de l'année des spectacles, expositions, concert, séances de cinéma, rencontres associatives, etc. Inauguré en octobre 2000, la Saline fait partie des 10 relais culturels alsaciens. Ce lieu culturel a pour objectif de fédérer trois activités sous un même toit. La mise en œuvre d'un **programme culturel annuel**, de septembre à juin avec l'organisation de manifestations culturelles portées par les associations, La capacité à abriter les **activités festives et collectives** (réunions, assemblées générales, fêtes annuelles de toutes les associations). L'ouverture sur le **monde économique** par l'organisation d'événements économiques et commerciaux et la volonté de favoriser la tenue des séminaires et manifestations festives d'entreprises dans le bâtiment.

- Les associations culturelles

La ville de Soultz-sous-Forêts recense 9 associations qui œuvrent de près ou de loin dans la culture :

Art : Arts et Peinture,

Théâtre : Assaline, D'Salzbuhn Theater

Histoire : Cercle d'Histoire et d'Archéologie de l'Alsace du Nord

Chant : Choeur de Femmes Vocallys, Ensemble Vocal de Soultz-sous-Forêts, Troupe Pêl-Mêl, Cocktail Melody

Musique : Cors des Vosges du Nord, Harmonie Concordia

Un nouveau projet culturel et artistique est actuellement en cours de construction. Les nouvelles orientations en matière culturelle seront transmises au plus tard au mois de juin 2017 après avoir été validées par le Conseil Municipal et annexées à ce document.

B. La place du Relais Culturel dans la mise en œuvre de la politique culturelle de la Commune

Au milieu des années 1970, le développement culturel s'est affaibli. Au milieu des années 1990, le conseil municipal, soucieux de retrouver ce rayonnement et cette attractivité culturelle a entamé la construction de l'Espace Culturel de la Saline qui s'est achevé en

2000. La construction de la médiathèque, achevée et mise en service en 2007 a permis de compléter et d'enrichir le projet culturel de la ville.

1. Le contexte de création du Relais Culturel de la Saline

Le relais culturel La Saline a ouvert ses portes au grand public au cours de la saison 1999/2000. Ce lieu était et est aujourd'hui encore géré en régie directe par la commune de Soultz-sous-Forêts.

Le développement d'une action culturelle au centre de l'Outre Forêt se devait de passer par la construction d'un lieu adapté. La commune de Soultz-sous-Forêts s'est engagée pleinement dans cette démarche avec la construction de l'espace culturel La Saline, permettant la réalisation et la production de spectacles vivants dans de bonnes conditions. Son but est de développer l'animation socioculturelle au centre de l'Outre-Forêt et de créer les conditions favorables au développement d'une action au sein du bassin de vie.

La Saline n'a pas vocation à entrer en concurrence avec les différentes structures culturelles du Nord de l'Alsace, mais de créer une complémentarité au niveau des actions et des programmations, de s'appuyer sur l'action des associations notamment culturelles, ainsi que sur le plan scolaire, pour créer une dynamique culturelle. De la même manière, l'espace culturel doit fédérer et dynamiser l'ensemble des structures déjà existantes.

Ce lieu culturel a pour objectif de fédérer trois activités sous le même toit :

- La mise en œuvre d'un programme culturel annuel, de septembre à juin, avec l'organisation de manifestations à l'instigation de la ville
- La capacité à abriter les activités festives et culturelles portées par les associations ou les collectivités (spectacles, réunions, assemblées générales, fêtes annuelles de toutes les associations).
- L'ouverture sur le monde économique par l'organisation d'événements économiques et commerciaux et la volonté de favoriser la tenue des séminaires et manifestations festives d'entreprises/

2. Les étapes du développement du Relais Culturel (évolution des missions, ...)

L'ouverture de la structure relais culturel a été précédé d'une démarche de préfiguration qui a commencée en 1997, avec une première saison 1997/1998 qui s'appuyait sur tous les lieux disponibles dedans la commune susceptible de recevoir des spectacles vivants, des conférences ou des séances de cinéma.

Avec l'ouverture de l'Espace Culture de La Saline en 2000, l'équipe et la démarche se sont structurées et professionnalisées. L'orientation du label relais culturel a constitué un jalon important du développement de la Saline. En 2008, une nouvelle étape a été franchie avec l'embauche d'une directrice d'expérience qui a permis à la structure d'être identifiée sur le plan local et régional.

3. La mutualisation avec la Nef à Wissembourg

Conscient des évolutions en matière de politique culturelle et dans un souci de cohérence culturelle, artistique et territorial, la ville de Sultz-sous-Forêts, a décidé, en 2015, de s'engager avec la ville de Wissembourg et d'entamer un processus de mutualisation des deux relais culturels La Saline et La Nef. Dès septembre 2015, les deux structures culturelles proposent une programmation commune, une politique d'abonnement commun et mettent en place un projet culturel participatif à l'échelle du territoire, *le Grand Ramassage des Peurs*. En septembre 2016, les deux structures prévoient de renforcer et d'intensifier la mutualisation et la coopération inter organisationnelle autour de la saison culturelle commune en réunifiant les équipes des deux structures.

Cette collaboration a pour objectif d'activer, au delà des raisons liées aux évolutions du paysage culturel, des leviers individuels parmi lesquels : la diversification des programmes et des projets ; la focalisation sur le cœur du métier, ; la diversification des ressources financières ; les stratégies d'enrichissement et de grossissement (augmentation des capacités individuelles d'intervention, de diffusion, d'accueil, de vente , de circulation des publics,...). Il s'agit d'offrir aux habitants d'un même bassin d'emploi une programmation artistique unique qui prend en considération l'identité historique des deux relais culturels et élabore un projet culturel commun visant à rassembler les habitants d'un même territoire autour de valeurs communes.

Cette coopération porte sur :

1. Le projet artistique et culturel

- L'élaboration d'une programmation culturelle et artistique de 37 représentations réparties sur les deux lieux :
 - 15 spectacles tout public à la Nef
 - 13 spectacles tout public à la Saline dont 3 opéras sur grand écran
 - 3 spectacles scolaires à la Nef
 - 6 spectacles scolaires à la Saline
- L'élaboration d'une saison culturelle prenant en considération les spécificités historiques et sociodémographiques des deux lieux et des deux communes et de l'identité artistique et culturelle des relais culturels.
- La définition d'un projet culturel commun qui favorise et facilite l'échange des projets et des publics des deux territoires. Ce projet sera construit et élaboré par les équipes et les élus des deux villes en fonction des spécificités socio-démographiques, géographiques et historiques des deux communes
- Le projet culturel et artistique des deux structures tel que défini dans la concertation sera assuré par une direction unique. En outre, les moyens humains nécessaires à la bonne conduite de la saison seront mis à disposition par un système d'échange et de partage des compétences et des ressources, notamment en ce qui concerne l'administration et la communication de la saison commune

2. La billetterie et la communication communes

- Mise en place d'une billetterie informatisée commune et d'une politique tarifaire unique
- Mise en place d'une identité visuelle commune et d'une plaquette de saison commune

4. Coopération technique

Dans le cadre de la saison culturelle et artistique commune, les deux lieux pourront échanger leur matériel technique.

Un agent technique de la ville de Wissembourg interviendra pour la partie technique sur l'ensemble de la saison commune.

C. Convention avec le Relais Culturel

La nouvelle convention avec le Relais Culturel sera transmise au plus tard au mois de juin 2017 après avoir été validée par le Conseil Municipal. Elle sera annexée à la présente convention

Annexe 2. Projet artistique et culturel du Relais Culturel

A. Présentation générale du Relais Culturel

Le relais culturel de La Saline constitue un poste avancé de la culture institutionnelle en milieu rural. Il a donc besoin, d'une part d'une diversité de spectacles permettant de répondre au mieux à un spectre très large de publics, et d'autres part d'une diversité d'intervenants, notamment associatifs, afin de développer une animation socioculturelle du territoire qui doit entrer en synergie et développer le public de la saison culturelle institutionnelles.

B. Conformité aux critères du label Relais Culturel

1. La Saline est situé dans la Commune de Soultz-sous-Forêts, commune rurale de l'Outre Forêt. Au 1^{er} janvier 2016, la ville de Soultz-sous-Forêts compte 3035 habitants (données INSEE). Elle est située à 15 km de Haguenau, 15 km de Wissembourg.
2. La Saline et la Nef ont désormais une équipe réunie qui travaille autour de la saison culturelle commune :
 - 1 directrice de la programmation : Marie Aude Schaller
 - 1 chargée de communication : Sabine Maurer
 - 1 chargée de l'administration : Céline Schweighardt
 - 1 régisseur général : Damien Weber
3. Licence d'entrepreneur : suite au changement de direction, la licence d'entrepreneur de spectacles est en cours d'acquisition.
4. La saison culturelle commune propose 28 spectacles pluridisciplinaires et 6 réservés aux scolaires.
5. Dans le cadre de la saison culturelle commune, l'animation et le développement d'une dynamique de projet de territoire sera renforcé au cours des prochaines saisons.

C. Perspectives d'évolutions au cours des trois prochaines années

- Renforcement de la mutualisation avec la Nef de Wissembourg
- Développement des actions dans le domaine de la transmission artistique vers les publics captifs
- Développement des actions dans le domaine de la transmission artistique vers les publics dits empêchés.
- Développement des partenariats, notamment avec les Sentiers du Théâtre
- Développement des actions dites transversales, c'est à dire avec les autres acteurs culturels de la commune (médiathèque et école de musique).

3. Le projet culturel du lieu La Saline :

L'accompagnement artistique et la médiation

La Saline a à cœur d'améliorer les conditions de travail des compagnies et inscrire leur projet artistique dans une réalité de territoire. Elle propose chaque saison à une compagnie régionale la mise à disposition des lieux de travail pendant une durée minimum de 15 jours. En parallèle, la Saline met en place, en partenariat avec la compagnie en résidence des actions de sensibilisation entre autres auprès de publics dits « empêchés ».

Le projet avec la compagnie Facteurs Communs

- **Préambule**

Pour enrichir la coopération entre les deux salles, et favoriser la visibilité de ce rapprochement, les deux relais culturels La Saline et la Nef ont décidé à la rentrée 2015 d'inscrire sur le territoire élargit un projet culturel participatif. *Le Grand Ramassage Des Peurs*, projet de création partagée créé par Christian Duchange de la Compagnie L'Artifice à Dijon dans les années 2000, est choisie.

La compagnie strasbourgeoise Facteurs Communs, sous la houlette de David Martins, devient maître d'œuvre du *Grand Ramassage des Peurs* sur le territoire. En tout, ce seront plus de 200 heures d'ateliers dispensées, 3000 peurs collectées, 1000 personnes rencontrées, 5 représentations publiques présentées dans les deux lieux, 800 spectateurs, 5 reportages télévisés, 14 articles de presse rédigés.

Le désir de poursuivre la collaboration entre les deux lieux culturels et la compagnie Facteurs Communs apparaît rapidement et dès 2015, les équipes artistiques de la compagnie et les salariés des deux Relais Culturels travaillent à l'élaboration d'un projet de résidence longue sur le territoire du nord de l'Alsace, capable d'intensifier le rapprochement entre les deux villes et les deux salles.

Pour développer et pérenniser ce projet de territoire culturel commun, la nouvelle équipe décide de s'associer à la compagnie Facteurs Communs pour co-construire le développement de la mutualisation des deux structures et consolider un projet culturel de territoire en construction.

- **Deux Relais, une compagnie, un projet, des habitants, une résidence longue**

Le projet de résidence longue est un projet évolutif qui est amené à se transformer et se modifier au fur et à mesure des saisons et des expérimentations. Il est néanmoins construit à partir d'axes de travail qui ont été définis en commun en fonction de différents critères :

- Projet artistique et expériences de la compagnie
- Projet artistique et culturel et expériences des deux Relais Culturels
- Contexte politique, sociodémographique et géographique du territoire d'action
- Contexte économique, politique et sociétal

A partir de ces critères et suite à de nombreuses rencontres entre les équipes artistiques de la compagnie et les salariés des Relais Culturels, il a été proposé de travailler autour de cinq axes :

Axe 1 : Rayonnement du projet à l'échelle locale, régionale et nationale

Développer la dynamique des acteurs de territoire en vue de favoriser la rencontre avec d'autres villes et d'autres territoires

Axe 2 : Faire culture commune

Créer du sens commun et des valeurs communes entre les différents partenaires (artistes, structures culturelles, tutelles, habitants,...)

Axe 3 : Dynamique avec les habitants et le territoire

Structurer et développer des passerelles entre artistes et habitants et entre les différentes disciplines artistiques

Axe 4 : Education artistique et culturelle en milieu scolaire

Structurer, développer et coordonner les dispositifs d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire

Axe 5 : Création artistique

Encourager et développer la création artistique et la permanence artistique sur un territoire

L'objectif visé à travers ces différents axes de travail est de faire de l'accès à une offre culturelle un outil de cohésion sociale et territoriale et de favoriser le rayonnement du projet à l'échelle locale, régionale et nationale.

Il est à préciser que les partenaires ont décidé, pour répondre au plus près à la réalité des critères définis, de prendre le temps de la construction. **La saison 2016/2017 sera utilisée pour expérimenter et construire le projet de résidence longue** qui s'établira de fait sur 4 ans en concertation avec les différents partenaires.

2016/2017 : une saison en construction, rencontre, observation, définition

2017/2018 : Installation, mise en contact et développement

2018/2019 : Montée en puissance et stabilisation

2019/2020 : Préparation en douceur du retrait du territoire, temps du bilan

Axe 1 : Rayonnement du projet à l'échelle locale, régionale et nationale

Contexte et enjeux	Concrètement
Ce projet en construction doit être valorisé et visible. Il doit permettre d'impulser le rayonnement des projets artistiques et culturels afin de créer une dynamique pour le territoire et la compagnie dans le but d'élargir les réseaux, et les échanges.	<ul style="list-style-type: none"> - Sortir de la NEF et de la Saline : aller à la rencontre de la population En 2016 / 2017: <i>Le Marathon-Lecture</i> – les ateliers, les rencontres insolites,... <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec les Sentiers du théâtre En 2016/2017 : <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du spectacle <i>Mammoth Toujours !</i> - Autour du festival de théâtre amateur avec la KDB <ul style="list-style-type: none"> - Le label Ville et Culture en cours de création – projet
Objectifs visés	
-	

<p>Permettre le rayonnement du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux créations de la Compagnie <i>Facteurs Communs</i> une diffusion hors du territoire à l'échelle régionale mais surtout nationale - Permettre le développement du projet à l'échelle d'un territoire élargit. 	<p>2016/2020</p> <p>Développement de la diffusion et mutualisation des projets : intégrer les créations de la compagnie et favoriser l'échange d'expérience autour du <i>Grand Ramassage Des Peurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur un plan de communication - projet 2016/2020
--	--

Axe 2 : Faire culture commune

Contexte et enjeux :	Contexte local :
<p>Dans le cadre de l'article 103 de la loi <i>Notre</i> mais également au vue des mutations sociétales et culturelles en cours, il nous est apparu nécessaire voire urgent de mener en commun une réflexion autour de la création artistique, des projets culturels de territoire, de la pertinence des actions menées, de la notion de diversité culturelle, du lien entre équipes artistiques et territoire, du renouvellement des publics,...</p> <p><i>Loi Notre : « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. »</i></p>	<p>En 2016, la ville de Wissembourg décide de mettre en place le projet culturel de la Ville d'après une méthodologie dites participatives.</p> <p>Après une première série de rencontres avec les CEMEA d'Alsace, il est prévu la construction d'un projet culturel participatif qui commencera au mois de septembre 2016 pour se terminer au mois de juin 2017.</p> <p>Dans ce contexte, il est envisagé de faire appel aux forces vives du territoire et de créer des moments de partage, d'échange et de débat dans l'espace public, auprès des publics «captifs», «non captifs» et «empêchés».</p> <p>La construction de ce projet culturel participatif doit être enrichit et co-construit avec les artistes, les tutelles et des personnalités extérieures.</p> <p>Concrètement</p> <p>En 2016/2017 : <u>On réfléchit, on expérimente</u></p> <p><u>Les rencontres insolites</u>: en parallèle de la construction du projet culturel participatif de la ville de Wissembourg, il est prévu de créer, à raison de plusieurs temps dans l'année, des formes insolites théâtrales qui ouvrent à la réflexion dans l'espace public. A partir de différents outils (théâtre forum, apéro philo, théâtre invisible, conférences gesticulées, kit de réflexion entre amis, théâtre image,...), il s'agira de partir à la rencontre de la population, là où elle ne nous attend pas, et de susciter le débat, la rencontre et l'échange. Ces rencontres insolites devraient permettre de déboucher sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la collecte d'informations citoyennes en vue de la définition du projet culturel de la ville. - des pistes de réflexion autour de la mise en place de la <i>résidence longue</i> de la Compagnie Facteurs Communs sur le territoire nord Alsace. <p><i>(voir annexe)</i></p> <p>Rencontres culturelles et concertation avec les partenaires et des personnalités extérieures au champ culturel : Pour alimenter et enrichir la réflexion, nous souhaitons, parallèlement au <i>rencontres</i></p>

	<p><i>insolites</i>, proposer des temps de réflexion avec les partenaires institutionnels – ville, Conseil Départemental, DRAC, Rectorat, ACA, Grande Région - ainsi qu'avec des personnalités extérieures au champ culturel - journalistes, sociologues, scientifiques,...</p> <p>Ces rencontres devraient permettre de construire un projet au plus près des préoccupations des différents partenaires.</p>
--	---

Axe 3 : Dynamique avec les habitants et le territoire

- **Avec les non professionnels**

Contexte général	Concrètement
<p>L'expérience esthétique est considérée, dans le champ culturel, comme un élément de la construction de la personne. Elle favorise non seulement l'expérience comme sujet autonome, mais également comme sujet relié aux autres.</p> <p>Dans cette perspective, le théâtre en particulier et les arts en général, qu'ils soient vécus ou pratiqués de manière amateur permet aux individus de se construire dans une collectivité partagée.</p> <p>C'est dans cette perspective que les deux relais culturels encouragent et développent des projets avec les amateurs et cherchent à enrichir ces pratiques par l'intervention des professionnels.</p>	<p>Les Ateliers Théâtre</p> <p>Contexte : Depuis 2010, Pascale Lequesne et Francis Freyburger dispensent les ateliers théâtre de la NEF.</p> <p>2016/2017 : Appréciée des amateurs pour sa qualité pédagogique et les projets artistiques défendus, Pascale Lequesne continuera d'animer et de coordonner les ateliers théâtre adultes, ados et enfants.</p> <p>David Martins et Fred Cacheux proposeront sur le temps des ateliers, deux week-ends de stage en synergie avec le travail mené par Pascale Lequesne avec les amateurs.</p>
	<p>La Klein Dominikaner Buhn</p> <p>Contexte : créé en 1990, la KDB propose chaque année une création théâtrale en alsacien (revue ou pièce du répertoire traduite) qui fédère plus de 2000 spectateurs sur 5 représentations. En 2016, David Martins est intervenu sur la création de la KDB qui a souhaité renouveler le partenariat, cette fois-ci de manière plus intensive</p> <p>2016/2017 : David Martins interviendra sur la prochaine création de la KDB, <i>Le ravissement d'Adèle</i> de Rémy de Vos, qui sera joué en avril 2017 à la NEF. Il aura en charge l'accompagnement de la mise en scène.</p>
<p>Objectifs visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les pratiques amateurs - Enrichir les pratiques amateurs par l'intervention du champ professionnel 	

- **Avec les publics dits « empêchés » ou les publics « non captifs »**

Contexte général	Concrètement
<p>Les publics des deux lieux sont aujourd'hui identifiés et se renouvellent peu. Or, le projet des Relais Culturels met en avant le socle de valeurs liées à la mixité des publics, au lien social et souhaite développer l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants du territoire.</p> <p>Il témoigne d'une volonté particulière de s'adresser aux publics qui seraient « éloignés » de la culture et notamment les publics dits « empêchés ».</p>	<p>Exemple d'actions qui seront mises en place dès 2016</p> <p>Atelier d'initiation à la pratique théâtrale avec les résidents du PATIO (centre d'adaptation des personnes en situation de handicap)</p> <p>Clowns à l'hôpital animés et encadrés par Nancy Guyon à la Maison de retraite de Wissembourg, au Mont des Oiseaux, au Long Séjour de l'Hôpital de Wissembourg et au Sonnenhof de Sultz-Sous-Forêts</p>

<p><i>Cette notion d'empêchement renvoie à toute personne éloignée par sa situation (économique, sociale, maladie, handicap, isolement,...)</i></p> <p>Différents dispositifs sont déjà mis en place (tarification réduite, actions dans les hôpitaux,...) en direction de ces populations. Il s'agit de renforcer les dispositifs d'égalité d'accès à la culture en apportant une attention particulière aux projets de proximité.</p>	<p>Ateliers d'initiation à la pratique théâtrale et formation des jeunes sous main de la justice.</p> <p>Atelier d'initiation à la pratique théâtrale avec les jeunes de la M.E.C.S. ALPHONSE OBERLE - Maison d'Enfants de Climbach (jeunes de 8 à 18 ans)</p> <p>Un diagnostic des différents établissements regroupant des publics dits « empêchés » sera mis en place en 2016/2017 et permettra d'enrichir ces actions.</p>
<p>Objectifs visés</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les contraintes d'accès à la culture pour ces publics • Sensibiliser et fédérer les relais du territoire sur ces modalités d'accès • Renforcer les liens entre les structures d'accueil des deux territoires 	

- **Avec les habitants**

<p>Contexte général</p>	<p>Contexte local</p>
<p>Les projets culturels participatifs ou partagés sont aujourd'hui en plein essor. Ils résident dans le recours à la participation des populations dans les différentes étapes de l'existence d'une œuvre ou d'un projet : la conception, la production ou la diffusion. Les publics ne sont plus mis dans la position de simples consommateurs. Ils deviennent véritablement des acteurs.</p>	<p>En 2015/2016, les deux structures culturelles et la compagnie ont mené le <i>Grand Ramassage Des Peurs</i>, un projet participatif et collaboratif qui a nourri un grand nombre de partenariats. Pour poursuivre la dynamique, il est envisagé de proposer différents projets qui mêlent amateurs et professionnels, habitants et acteurs associatifs.</p>
<p>Ces interventions menées sur un territoire peuvent produire des effets tels que :</p> <p>renforcer le sentiment d'appartenance à une ville au-delà des stéréotypes liés à l'origine sociale, à la religion ou à la culture. Une ville ou un quartier n'est pas seulement un espace bâti, il est aussi un espace imaginaire et symbolique</p> <p>créer un espace d'échange et de parole</p> <p>porter la parole des habitants, transmettre leur témoignage sur un moment de vie</p>	<p>Concrètement</p> <p>2016/2017 : Le Marathon-Lecture (voir annexe)</p> <p>La compagnie Facteurs Communs proposera <i>Le Marathon-Lecture</i> avec 50 lecteurs professionnels et amateurs volontaires. En amont, les artistes dispenseront des ateliers de lecture à voix haute au sein de groupes choisis (établissements scolaires du second degré, les ateliers théâtre et compagnies amateurs, le personnel de la NEF et la Saline, les conseillers municipaux des deux villes, les résidents du PATIO, les personnes âgées, les associations culturelles,...) ou en atelier libre d'accès.</p> <p>Ce projet, porté par Fred Cacheux, s'inscrit dans la continuité de la dynamique mise en place par le <i>Grand Ramassage Des Peurs</i>.</p>
<p>Objectifs visés</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer des échanges et du partage • Favoriser une forme de réappropriation matérielle, symbolique ou intellectuelle de l'espace public et du nouveau territoire d'action 	<p>2017/2018 : création partagée autour de l'Age d'Or de Feydeau (voir annexe)</p> <p>2017/2020 : travail collaboratif avec la population autour de</p>

	la figure d'Arlequin

- **Dans l'espace public et autour des créations de la compagnie en résidence longue**

Contexte général	Contexte local
Les compagnies en résidence de création sont peu ou pas visibles sur le territoire au moment de la période de création. Confinées dans le lieu culturel, les habitants n'ont pas connaissance du processus en cours de construction. Il est apparu nécessaire de réfléchir à une manière renouvelée d'inscrire la présence de la compagnie dans l'espace public.	Dans le cadre du bilan mené à l'issue du projet du <i>Grand Ramassage Des Peurs</i> , il a été fait état d'une présence trop peu visible des artistes de la compagnie dans l'espace public. Il est apparu nécessaire de rendre visible l'action et les artistes présents dans l'espace public et d'aller à la rencontre de la population.
	Concrètement - Autour des créations
Objectifs visés	2017/2018 <i>Atelier Carver</i> – les électrons libres sur le territoire : Performances, installations, expo-photo, en «outdoor» ou in situ, projets participatifs ...Ces formes libres s'élaborent en lien étroit avec le territoire où elles se déroulent. (voir annexe)
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre visible les actions et les projets artistiques de la compagnie en résidence longue sur le territoire • Sensibiliser les habitants aux créations et participer à la démarche du « faire venir » à l' « aller vers » 	2017/2020 Autour de la figure d'Arlequin – projet en cours de réflexion Intervenir dans l'espace public.

Axe 4 : Education artistique et culturelle en milieu scolaire

Contexte et enjeux	Concrètement
<p>L'éducation artistique et culturelle regroupe l'ensemble des processus et des actions engagées pour favoriser la connaissance des arts et des œuvres, le développement de la sensibilité, de l'imagination et de la créativité.</p> <p>La ville de Wissembourg compte à ce jour quatre écoles maternelles, quatre écoles primaires, un collège et un lycée.</p> <p>La ville de Soultz-Sous-Forêts compte une école maternelle, une école élémentaire et un collège.</p> <p>Les collégiens de Soultz-sous-Forêts sont envoyés au lycée de Wissembourg.</p> <p>L'ensemble de ces établissements participe régulièrement et activement à la vie culturelle. Ils sont nombreux à fréquenter la NEF et à participer aux actions pédagogiques et de médiation culturelle proposées par les deux structures.</p>	<p>Saison 16/17 : Une année d'expérimentation</p> <p>Pendant la saison en chantier, plusieurs pistes de travail sont envisagées autour de 3 axes et à destination des différentes tranches d'âge.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autour du spectacle jeune public de la Compagnie, <i>Mammoth Toujours !</i> programmé à la NEF le 14 mars 2016 en séances scolaires et tout public • Dans le cadre du Salon du Livre Jeunesse organisé par le service culturel de la Ville de Wissembourg • Autour du Marathon-Lecture <p>Ces trois événements qui se dérouleront à Wissembourg et Soultz-sous-Forêts au mois de mars 2017 s'articulent autour de la thématique <i>L'Histoire et les histoires</i>.</p> <p>(voir le détail des actions en annexe)</p> <p>Les années 17/18 à 19/20 sont en cours d'élaboration.</p>
Objectifs visés	

<ul style="list-style-type: none">• Permettre un accès égal à tous aux œuvres et aux actions artistiques dans l'ensemble des établissements scolaires• Inscrire la culture et la fréquentation des œuvres dans les projets d'établissements des structures scolaires• Inscrire le développement du projet dans le cadre d'un jumelage puis d'un CLEA	
--	--

Axe 5 : Création artistique et accueil des spectacles de la compagnie en résidence longue

Contexte global	Concrètement
<p>Dans un souci de soutenir la création artistique et de permettre le développement artistique et culturel d'un travail de compagnie, mais également d'offrir aux habitants une visibilité à long terme de la présence d'artistes sur le territoire, il est nécessaire d'encourager la diffusion, la création et l'accueil en résidence de la compagnie partenaire.</p>	<p><u>Accueil en résidence, programmation et mise à disposition d'espace de création</u></p> <p>2017 : Accueil de <i>l'Atelier Carver</i> Mise en scène Philippe Lardaud</p> <p>2018 : Résidence, coproduction et accueil du spectacle <i>L'Avare</i> de Molière Mise en scène Fred Cacheux</p> <p>2018 : Accueil du spectacle <i>Penthy sur la bande</i> de Magali Mougel Mise en scène Quentin Bonnell</p>
Objectifs visés	
<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien logistique et financier à l'équipe artistique sélectionnée • Permettre les résidences de création, s'engager dans des apports en coproduction • Favoriser la présence artistique de la compagnie et établir un lien durable avec les habitants 	

Les 4 saisons

Comme cela a déjà été souligné, la Saline conserve au delà du projet de mutualisation une identité propre en lien avec la réalité de son histoire et de la structure sociodémographique de sa population.

Ainsi, elle développe, outre la saison culturelle commune, les 4 saisons de la Saline

- La saison culturelle

La saison culturelle mutualisée avec celle de la Nef à Wissembourg permet de proposer un éventail encore plus grand de spectacles vivants. En outre, elle favorise la circulation des publics sur le territoire

- La saison cinématographique

Chaque mardi, des séances de cinéma sont proposées à la Saline avec des films à destination du jeune public et de tout public. Les films sont proposés 5 semaines après leur sortie nationale. La programmation est faite au fur et à mesure de la saison. Dans le cadre des mardis du grand écran, il est également proposé des documentaires du réseau Connaissance du Monde à raison de 4 séances par saison.

- La saison associative

La vie des associations est riche et participe au dynamisme de la commune et à l'enrichissement de la palette culturelle de la ville. Dans ce cadre, un accueil privilégié est réservé aux associations culturelles du secteur qui bénéficient d'une aide et d'un accompagnement technique et de l'ensemble des ressources dont dispose le lieu.

1. La saison alsacienne

La Saline est labélisée «Culture Régionales » depuis 2015. Elle a à cœur de défendre la langue et la culture alsacienne. Tout au long de l'année, des actions artistiques et culturelles en dialecte sont proposées par des amateurs et des professionnelles et permettent de mettre en avant la diversité du patrimoine local.

Annexe 3. Projet de budget du Relais Culturel

**RELAIS CULTUREL DE SOULTZ-SOUS-FORETS
- PROJET DE BUDGET -
2016 - 2018**

CHARGES (€ HT)	2016	2017	2018
Frais de personnel	130000		
Achats de spectacles	45500		
Action culturelle	5000		
Autres frais de fonctionnement et d'entretien	110000		
TOTAL DES CHARGES	290500		
Emplois des contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition, ...)	20 000		
TOTAL GENERAL	310500		

PRODUITS (€ HT)	2016	2017*	2018*
Conseil Départemental 67	26880		
Conseil Régional	6000		
Ville de Soultz-sous-Forêts	230120		
Communauté de Communes			
Etat (DRAC...)	5000		
Autres subventions	1500		
TOTAL SUBVENTIONS TTC	269500		
Recettes des spectacles	41000		
Partenaires privés			
Autres recettes			
TOTAL DES PRODUITS			
Contributions volontaires en natures	20000		
TOTAL GENERAL	310500		

***Les budgets 2017 et 2018 seront annexés au présent document en juin 2017**

Annexe 4. Indicateurs d'évaluation

Relais Culturel de Sultz-Sous-Forêts	Saison xx/xx
Régime	
Capacité	
Nombre d'ETP	

Objectifs	Indicateurs
-----------	-------------

1. Programmation artistique de qualité et diversifiée			
	Nombre d'abonnés		
	Nombre de spectateurs	(précision : TP, JP, SC)	
Minimum 10 spectacles professionnels par saison	Nombre de spectacles		
Favoriser la diversité esthétique des spectacles de la programmation	Nombre de spectacles/représentations par esthétique (théâtre, danse, musique classique, musique contemporaine, musiques actuelles, arts du cirque, arts de rue, bilinguisme, propositions innovantes)	Nombre de spectacles (précision : TP, JP, SC)	Nombre de représentations (précision : TP, JP, SC)
Favoriser la pratique artistique au quotidien dans différentes thématiques	Intitulé, domaine, encadrement, compagnie bas-rhinoise, résidence, durée, public, nombre de participants, lieu, coûts par participant, partenaires	(Atelier n°1)	(Atelier n°2)

2. Responsabilité envers le territoire et les publics		
i. Prise en compte dans la programmation des projets locaux professionnels et amateurs		
Programmer au moins 4 spectacles de compagnies ou de formations musicales bas-rhinoises par saison, notamment autour du dialecte et de la culture alsacienne	Nombre de compagnies bas-rhinoises dans la programmation	
Encourager les pratiques amateurs en les accompagnant et en leur offrant un accès à la scène dans des conditions professionnelles	Liste des projets accompagnés, publics concernés, type d'accompagnement	
ii. Prise en compte des publics prioritaires		
Proposer au moins une action par saison pour chacun des différents publics	Par public : intitulé, durée, esthétique, encadrement, lieu, coût par participant, résidence, compagnie bas-rhinoise, partenaires, nombre de participants	

iii. Travail en faveur d'une dynamique de territoire

Travailler en collaboration avec les collectivités locales ou avec des partenaires éducatifs, culturels et associatifs	Liste des partenaires et des actions	
Programmer au moins une résidence artistique par saison avec un artiste ou une compagnie proposant des actions culturelles	Nombre, durée de la résidence, esthétique et actions culturelles associées	
Encourager à l'implication des habitants du territoire autour de projets participatifs	Intitulé, durée, esthétique, encadrement, lieu, coût par participant, résidence, compagnie bas-rhinoise, partenaires, nombre de participants	
Accueillir des compagnies en résidence de création	Nombre, durée de la résidence et esthétique	
Proposer des actions de sensibilisation aux habitants du territoire (rencontre avec des artistes, visite de site, présentation de la saison culturelle, ...)	Actions, publics, lieux, durée	
Proposer des actions hors-les-murs	Lieux, publics, nombre de représentations et actions culturelles associées	
Autres actions en faveur d'une dynamique de territoire (actions dans des entreprises, formation d'enseignants, projets transgénérationnels, ...)	Actions, publics, lieux, durée	

3. Informations complémentaires

Lien avec le Département concernant la dynamique de territoire	
Points forts du Relais Culturel	
Points de fragilité du Relais Culturel	
Les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du cahier des charges	
Evolutions (mutualisation, évolutions institutionnelles...)	